



Dynamo va danser avec le Cadre noir

Le ballet Coppélia sera à l'affiche de « Danse avec le Cadre noir » les 21 et 22 mai à Saumur.

L'académie équestre de Saumur renouvelle son association avec la compagnie Dynamo avec l'opération « Danse avec le Cadre noir ». Ce spectacle propose une libre interprétation du ballet Coppélia, mis en musique par Léo Delibes. Présentée pour la première fois en 2015, cette création artistique retrace l'histoire de la poupée automate Coppélia, devenue femme grâce à sa rencontre avec les chevaux.

À la fin du XIX^e siècle, un fabricant d'automates chevronné, nommé Coppélius invite dans son atelier des

gens du monde tel que Frantz et Swanilda, deux jeunes fiancés pour leur présenter des chevaux et Coppélia une poupée aux yeux d'émail. Frantz tombe éperdument sous le charme de Coppélia et ne voit plus qu'elle est un automate. Voyant que les hôtes tombent littéralement sous le charme de Coppélia et l'impressionnante allure des chevaux, il décide de doter ses automates d'une âme en fabriquant un élixir qui rendrait Coppélia vivant, telle une jeune fille.

Valeurs communes

Cette rencontre de la danse et de l'équitation de tradition française repose sur des valeurs communes :

humanisme et élégance, authenticité et respect du cheval comme du corps humain. Cavaliers et danseurs portent au plus haut sur scène ces principes d'exigence du « juste », de transparence et d'humilité.

« Danse avec le Cadre noir » samedi 21 mai à 21h et dimanche 22 mai à 16h. Durée : 1 h 30. Entrées de 30 à 65 EUR. Réservations en ligne (www.cadrenoir.fr) ou par téléphone (02 41 53 50 80). ■



Le Cadre noir et la compagnie Dynamo renouvellent la rencontre de la danse et de l'équitation de tradition autour du ballet Coppélia.

SPECTACLE ÉQUESTRE. Cadre Noir de Saumur : élégance et excellence

Du 8 au 12 juin 2016, le Cadre Noir de Saumur proposera un show au Zénith de Rouen. L'occasion d'admirer l'élégance alliée à l'excellente entre homme et cheval. Il y a quelques mois de cela, une démonstration avec deux chevaux avait été proposée sur les pelouses du Zénith, devant un public émerveillé. Cinq ans de travail « Nous sélectionnons les chevaux avant tout pour leurs qualités physiques et psychiques. Nous les achetons à l'âge de trois ans. Pour les plus doués, il y a cinq années de travail avant qu'ils puissent participer aux spectacles. Les plus vieux présentés ont une petite vingtaine d'années », confiait alors le colonel Patrick Teisserenc, 37^e écuyer en chef du Cadre Noir. Une logistique impressionnante. Un gala comme celui qui sera présenté au Zénith de Rouen rassemble 35 chevaux, 20 écuyers, plus 25 soigneurs, régisseurs, chauffeurs et vétérinaires. Il faut environ 60 camions pour déplacer le Cadre Noir. « Il y a deux pistes à mettre en place, une à l'intérieur et une seconde de détente, couverte, à l'extérieur. Il faut aussi mettre en place une quarantaine de boxes couverts. Il faut aussi apporter le sable, les lumières, le son. »

Un spectacle d'élégance et d'excellence : le Cadre Noir ou la tradition de l'équitation à la française (Photo ©Thierry Chion) Équitation à la française Le Cadre Noir fait rayonner les traditions de l'équitation à la française depuis 200 ans, « une équitation inscrite au patrimoine de l'Unesco en 2011. Elle pourrait se résumer en quelques mots : élégance, finesse, sobriété et légèreté. » Parmi les 35 personnels que compte le Cadre Noir, certains évoluent en haut niveau, comme le lieutenant-colonel Thibaut Valette qui a décroché une double médaille de bronze aux championnats d'Europe 2015, en collectif et en individuel. | Infos pratiques. Au Zénith de Rouen (Seine-Maritime), avenue des Canadiens, au Grand-Quevilly, du 8 au 12 juin 2016. Tarifs : de 49 à 28 euros. ■

L'INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'ÉQUITATION

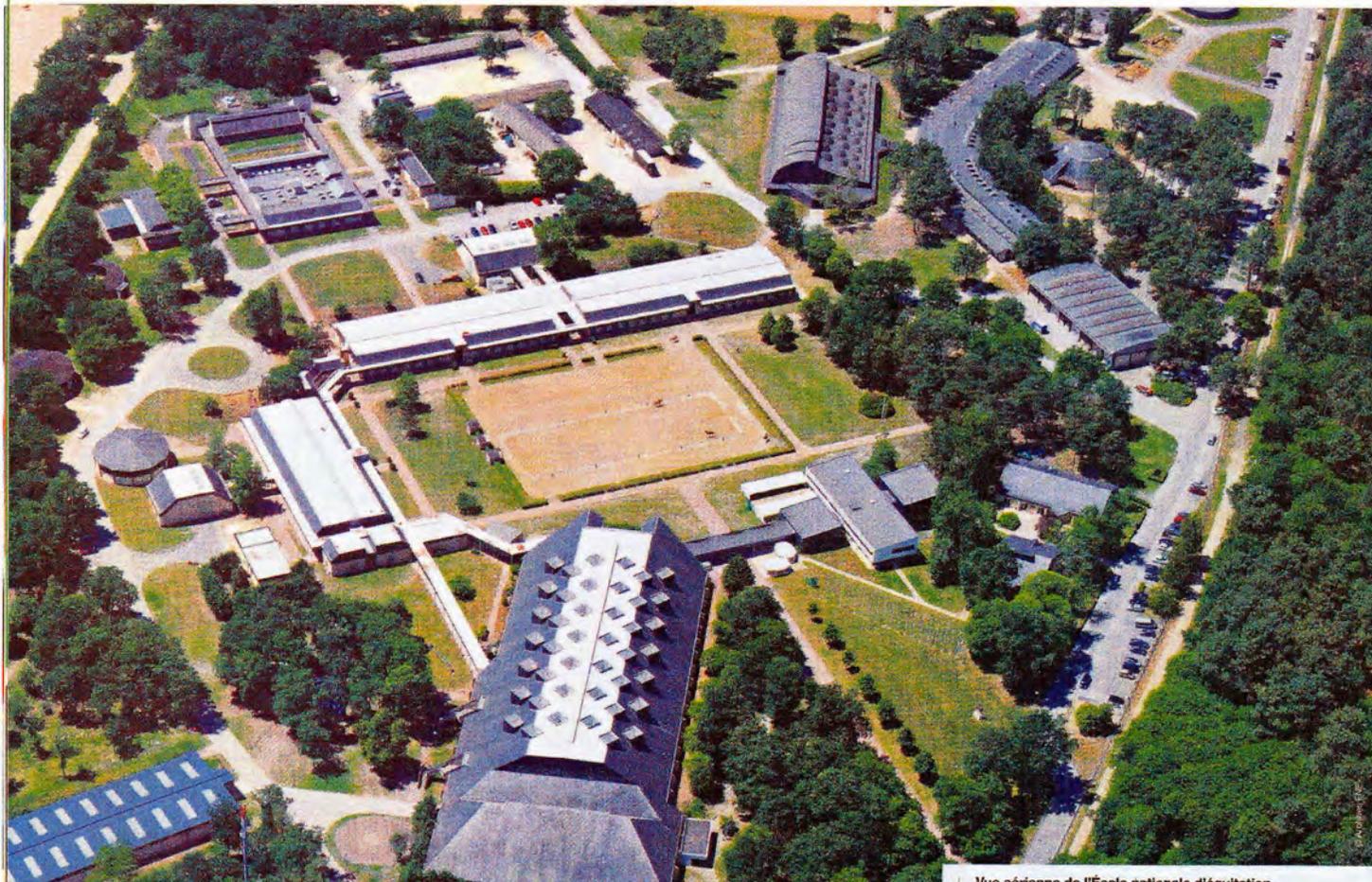


UN HÉRITAGE À VALORISER ET DES MISSIONS À RÉINVENTER



La fusion des Haras nationaux et de l'École nationale d'équitation, deux héritiers d'une longue histoire de l'engagement de l'État dans le monde du cheval, ne s'est pas faite sans heurts. Dans un contexte de rationalisation et de prudence budgétaire, ils doivent aujourd'hui avancer ensemble et trouver leur juste place dans une filière en pleine mutation.

Pour la filière équine française, les années 2000 ont marqué un tournant. Sous contrainte budgétaire, l'État a décidé de s'en désengager en limitant strictement son action aux missions dites de service public. Pour les majestueux Haras nationaux, cela s'est traduit par l'abandon de l'étalonnage public, leur principale raison de vivre depuis leur création. En 2010, ils ont fusionné avec l'École nationale d'équitation, donnant naissance à l'Institut français du cheval et de l'équitation. Six ans plus tard, ce nouvel ensemble apparaît dans le viseur de la Cour des comptes. Critiquant la manière dont la fusion a été opérée, cette dernière préconise sa pure et simple suppression. Heureusement pour toutes les parties prenantes du monde du cheval, mais aussi pour l'Institut lui-même, ses deux ministères de tutelle, l'Agriculture et la Jeunesse et les Sports, n'envisagent pas de suivre cette recommandation pour le moins radicale. Néanmoins, l'IFCE doit poursuivre et sans doute accélérer sa mue afin de mieux répondre aux besoins d'acteurs aussi dispersés qu'hétérogènes, et difficiles, sinon impossibles à fédérer. Le défi est immense, mais il en va de la survie de la présence publique au service d'une filière fragile. Si leurs avis divergent parfois quant aux objectifs à atteindre et aux voies à emprunter pour y parvenir, la présidence et la direction de l'établissement public semblent prêtes à le relever.



Vue aérienne de l'École nationale d'équitation de Saumur prise en 2010.

CHRONIQUE D'UN ÉCHEC ANNONCÉ

Dans son rapport intitulé « IFCE : une réforme mal conduite, une extinction à programmer », rendu public début février, la Cour des comptes pointe un déficit d'exploitation cumulé de vingt-neuf millions d'euros en cinq ans. Analysant l'efficacité de la fusion entre les Haras nationaux (HN) et l'École nationale d'équitation (ENE), le gendarme des finances publiques estime que « les ajustements nécessaires n'ont pas été effectués », notamment concernant les effectifs et l'immense patrimoine immobilier de l'établissement public né en 2010. Comment en est-on arrivé à cette situation ? Rétrospective d'une opération qui ne s'est pas faite sans heurts.

Né au XVII^e siècle de la volonté de Colbert d'assurer la production de destriers pour la guerre, puis soutenu par Napoléon, l'établissement public aboutit en 1874 à la création des Haras nationaux. Au XX^e siècle, leur mission principale est de fournir des reproducteurs de qualité aux éleveurs de toute la France. Ils participent également à la conservation des races menacées, et dispensent des formations aux métiers du cheval.

La raison d'être de l'ENE est différente. Fondée en 1972 alors que la pratique équestre se développe de façon spectaculaire dans la société civile, elle est l'héritière du manège installé à Saumur par Henri de Navarre. Jusqu'alors symbole de l'équitation académique à la française, le fameux Cadre noir trouve de nouvelles opportunités de développement dans la for-

mation des cadres et instructeurs civils, et dans le perfectionnement des cavaliers de compétition. L'ENE sera préservée des contestations qui toucheront les Haras nationaux à partir des années 1990.

Institution au prestige affirmé, les Haras nationaux ont longtemps été salués pour leur connaissance du cheval, et appréciés pour la qualité des étalons proposés aux éleveurs. Presque intouchables jusque dans les années 1990, ils voient leur légitimité remise en cause par certains professionnels de la filière équine, notamment les étalonniers du secteur privé. Ces derniers considèrent que la puissance publique n'a plus sa place sur un marché qu'eux-mêmes sont parfaitement capables de satisfaire via les éleveurs traditionnels ou des groupes d'éleveurs organisés en coopératives, voire en sociétés

commerciales. Accusant l'État de concurrence déloyale, ils s'insurgent contre la grille tarifaire trop basse appliquée par les Haras, pour qui les enjeux économiques de valorisation de la génétique sont moindres. Pour preuve, dans les années 2000, l'établissement public affiche un déficit de plus de 15 millions d'euros par an. Forts de ces arguments, les étalonniers réclament son arrêt pur et simple.

Leur contestation se conjugue avec celle des vétérinaires qui porte, elle, sur l'identification de terrain des équidés – relevé des caractéristiques de l'animal en vue de son enregistrement dans la base de données du système d'information relatif aux équidés (SIRE) – rendue obligatoire en 2001. La loi leur donne l'exclusivité de la pratique de cet acte, la seule exception concernant les agents des Haras nationaux formés à cette tâche. C'est cette exception qui est remise en cause par les professionnels du secteur privé qui dénoncent, là aussi, la concurrence déloyale de l'État dans un domaine où son intervention n'est plus indispensable.

Les revendications des étalonniers et des vétérinaires trouvent un écho dans la volonté de l'État de réduire sa participation dans une filière qui n'a plus l'importance stratégique d'antan. Son retrait passe d'abord par une réduction drastique des aides directes, qui passent de 12 millions d'euros en 2000 à 4,5 millions d'euros en 2012. Les opérateurs de l'État ne sont pas en reste, puisque, entre 2000 et 2012, le minis-



© Archives départementales de Vendée

rière de l'Agriculture baisse la dotation des Haras nationaux de 15%. L'État décide surtout de se recentrer sur ce qu'il estime être ses missions de service public, notamment la tenue du système d'identification des équidés, la dispense de formations aux métiers du cheval, la conservation du patrimoine génétique des races menacées, l'appui au haut niveau en lien avec la FFE et le soutien au rayonnement de l'art équestre. Les Haras sont concernés au premier chef. Regroupés et transformés en établissement public administratif en 1999, alors qu'ils étaient jusqu'alors gérés directement par le ministère de l'Agriculture, ils doivent se réformer en profondeur.

La réforme des Haras nationaux (2004-2008)

Engagés avec l'État dans un contrat d'objectifs pour la période 2004-2008, les Haras nationaux se voient assigner trois objectifs centraux : rénover leurs modes d'intervention, favoriser la structuration et la cohésion du secteur cheval, et se positionner comme un acteur du développement local. Les réformes menées sous

l'impulsion d'Emmanuelle Bour-Poitrial vont contribuer à changer la physionomie de l'établissement.

Le parc d'étalons est réduit de mille deux cents à sept cent dix, cinquante-quatre des cent soixante et un centres techniques sont fermés, et les effectifs passent de mille cent cinquante-trois à neuf cent quatre-vingt-quatre équivalents temps plein (ETP). L'institution s'organise pour développer des recettes propres afin de compenser la baisse programmée des subventions publiques, ce qui passe notamment par la rénovation de son offre de formations. Des efforts sont consentis en faveur de la production et de la diffusion d'informations techniques, sociales et économiques sur le secteur équin. Les relations avec les associations d'éleveurs de chevaux de trait sont revues afin qu'elles gagnent en autonomie dans la gestion des races. Enfin, la décision est prise de fermer les pôles hippiques régionaux de Strasbourg, Annecy et Blois. Sur les vingt sites restants, des partenariats sont signés avec les collectivités locales autour d'axes forts de développement des territoires tels que la découverte du patrimoine et de la culture, l'organisation d'événements

En haut : présentation d'étalons publics montés par le personnel du Haras de La Roche-sur-Yon dans la cour sud du dépôt. Ci-dessous : l'ENE abrite le prestigieux Cadre noir, dépositaire de l'équitation de tradition française inscrite en 2011 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.



© Archives ENI

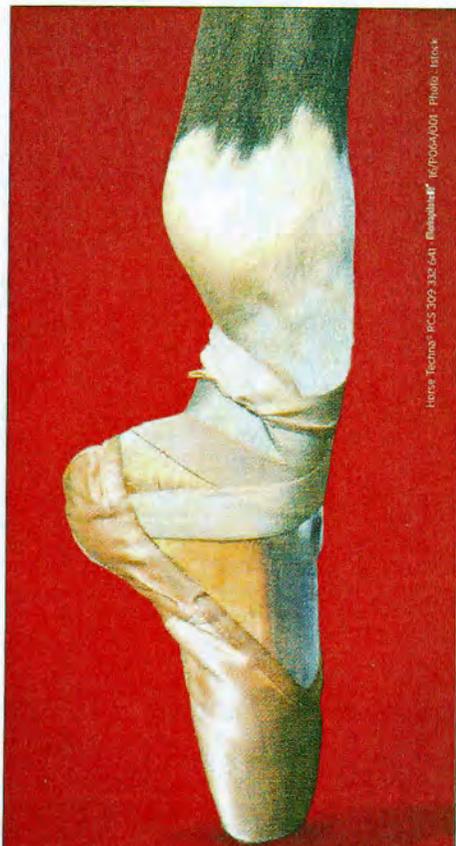


Photo : Thomas PES 202 132 641 - Bvaphotart / iStockphoto.com

LA SOUPLESSE À LA POINTE DE LA PERFORMANCE !



Athletic horse



PASKAFLEX®
LOCOMOTION



PASKAFLEX® est un complexe de Chondro-protecteurs et de-DHA soutenant durablement, en profondeur et avec puissance la fonction articulaire chez le cheval. Riche en glucosamine et chondroïtine, PASKAFLEX® est un complément alimentaire en granulés à associer avec la ration du cheval de sport et de courses.

Pour en savoir plus, RDV sur www.paskacheval.com

50 ans d'innovation pour la santé équine



Fabriqué en FRANCE

PASKACHEVAL



En dehors de la conservation du patrimoine génétique de certaines races menacées, aujourd'hui, l'État s'est totalement désengagé de l'activité d'étalement qui a longtemps été la principale raison de vivre des Haras nationaux.

équestres ou des actions pédagogiques et d'insertion par le cheval.

Les réalisations sont donc réelles. La réforme, d'envergure, n'en suscite pas moins des incompréhensions et critiques du monde du cheval. Les éleveurs, notamment, la jugent insuffisante, car ils n'y voient aucun signe de l'arrêt de l'étalement public. En dépit des efforts réalisés, la pression pesant sur les Haras ne cesse de s'alourdir.

L'impact décisif de la RGPP (2008-2010)

La Révision générale des politiques publiques (RGPP) est lancée en juillet 2007 sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, récemment élu à la pré-

sidence de la République. Elle prévoit d'évaluer toutes les politiques publiques sous l'angle de la pertinence et de l'efficacité. L'action de l'État dans la filière équine n'y échappe pas et fait l'objet d'une analyse approfondie. En juin 2008, le Comité de modernisation des politiques publiques (CMPP) déclare indispensable « le recentrage des Haras nationaux sur leurs seules missions de service public, au travers d'un plan progressif sur cinq ans » et préconise « leur évolution vers un office du cheval permettant de mieux structurer la filière ». Il ajoute que « leur rapprochement avec l'École nationale d'équitation sera envisagé ».

Une étude produite par Nicole Blanc, inspectrice générale du génie rural, des eaux et forêts, et Jacques Primault, inspecteur général de

la Jeunesse et des Sports, paraît en novembre 2008. Elle conclut que la séparation entre activités publiques et privées au sein des Haras nationaux est non seulement réalisable, mais surtout souhaitable. Elle juge également possible le rapprochement des Haras nationaux et de l'ENE, faisant miroiter la réalisation d'économies substantielles et permettant d'envisager des synergies dans des domaines tels que la formation professionnelle, l'utilisation des infrastructures et la recherche équine. Dès lors, les Haras nationaux et l'ENE sont invités par lettre de mission des ministères de l'Agriculture et des Sports à travailler conjointement à leur rapprochement.

Cependant, en février 2009, la donne change encore. Une nouvelle lettre de mission confie à Nicole Blanc la direction des Haras nationaux et la charge d'opérer leur fusion avec l'ENE. En privilégiant cette option à celle d'un simple rapprochement, l'État espère un gain d'efficacité supérieur sur ses missions régaliennes et la réalisation d'économies plus importantes, ce qui est parfaitement conforme à l'esprit de la RGPP. L'IFCE est ainsi créé par un décret du 22 janvier 2010.

La douloureuse naissance de l'IFCE (2010)

La réalisation de la fusion entre ENE et HN connaît diverses vicissitudes qui vont au-delà des difficultés inhérentes à toute fusion d'établissements publics. En mars 2010, alors que le processus est dans une impasse, Philippe de Guénin, nommé directeur général du nouvel ensemble, reçoit pour mission de relancer la fusion.

L'enlisement est principalement dû à des résistances syndicales fortes au sein des Haras, résistances n'ayant cessé de croître au fil du temps de la part d'agents ayant le sentiment de ne pas

À l'image du Haras du Pin, reconverti en établissement public national géré conjointement par le conseil départemental de l'Orne, le conseil régional de Normandie et l'État, les anciens sites des HN quittent peu à peu le giron de l'IFCE pour s'inscrire dans des projets de développement des territoires.



être tenus informés de la réalité. Ces blocages prennent leur source dans le rejet de l'abandon de l'étalonnage public. À cela s'ajoutent les écarts de taille entre les deux établissements. Avant la fusion, les Haras nationaux représentaient en effet plus de neuf cent trente-cinq emplois répartis sur vingt sites et quatre-vingt-cinq centres techniques sur tout le territoire, l'ENE ne comptant que cent soixante-dix agents concentrés à Saumur. L'image de David contre Goliath, du petit établissement face au géant, fait craindre aux employés de l'ENE que la place accordée à leur école dans l'IFCE soit négligeable. Ils redoutent également que la fusion avec un établissement en pleine réforme ne leur fasse perdre prestige et assise financière. À Saumur aussi les oppositions sont donc fortes.

L'ampleur de la mobilisation syndicale prend de court les deux ministères de tutelle. Toutefois, le problème majeur auquel ils sont confrontés tient au manque de structuration de la filière équine. Composée d'éléments nombreux aux intérêts divergents et souvent contradictoires, la filière, minée par les luttes internes, semble incapable de s'organiser en interprofession unique. Dans ce contexte, il est impossible de faire émerger ses besoins vis-à-vis de l'établissement en création, ni même de confirmer l'existence d'un besoin quelconque. L'État, lui, identifie ses missions régaliennes: gestion du SIRE, actions de formations spécifiques, animation des territoires... Mais, comment dimensionner l'établissement IFCE au-delà de ces missions? Quatre axes sont finalement retenus comme base pour le nouvel établissement:



la conservation des races et l'amélioration génétique; la traçabilité, la veille et la protection sanitaire des équidés; la recherche et la production de connaissances sur le cheval; la formation et le sport de haut niveau. Ils constituent le socle du contrat d'objectifs 2011-2013 de l'IFCE.

Un échec prévisible (2011-2015)

Fragilisé dès le départ par la problématique de son dimensionnement, l'IFCE l'est également par son modèle économique. Ainsi, en parallèle de l'Institut est créé France-haras, un groupe-

ment d'intérêt public (GIP) établi pour cinq ans (2011-2015). Il a pour mission de transférer au secteur privé les activités concurrentielles des HN. L'étalonnage est visé via le transfert des centres techniques où sont exercées les missions de reproduction. Quatre-vingts centres fonctionnent encore en 2011. L'inconnue concerne la partie centrale de l'étalonnage. L'État laisse la possibilité à la filière équine de s'organiser avant 2015 pour reprendre la gestion des étalons dont la propriété a été transmise de l'IFCE au GIP: hébergement, contrats d'exploitation avec les centres techniques, suivi technique et général, etc. France-haras est également chargé du transfert de l'identification de

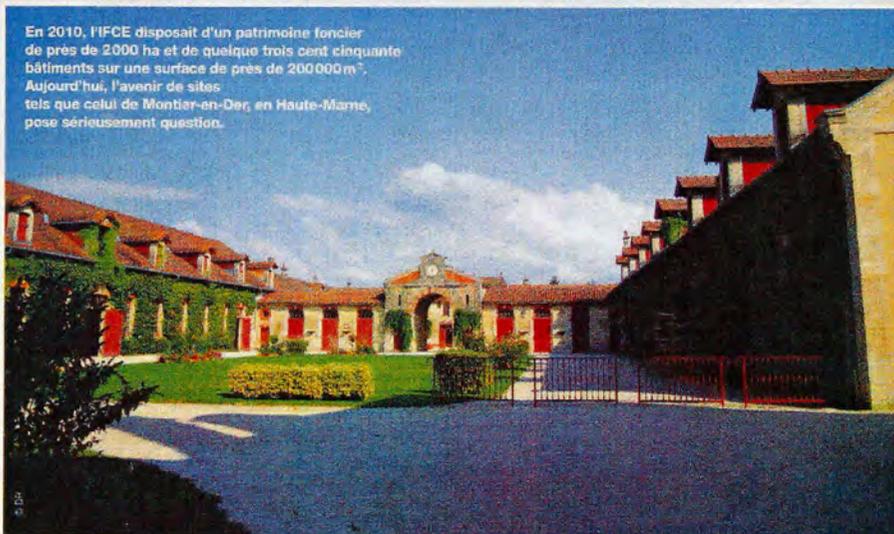
En haut et ci-dessous: face à la levée de boucliers des éleveurs et de leurs cavaliers, Pénélope Leprevost et Timothée Ancaume, Mylord Carthago et Padock du Plessis n'ont finalement jamais été vendus. France-haras les a restitués à l'IFCE qui les loue à des étalonniers privés.





Alors qu'ils devaient initialement être transférés à France-haras, les quatre cent cinquante emplois équivalents temps plein autrefois chargés de l'étalement public sont restés affectés à l'IFCE, ce qui continue à peser sur ses comptes.

En 2010, l'IFCE disposait d'un patrimoine foncier de près de 2000 ha et de quelque trois cent cinquante bâtiments sur une surface de près de 200000 m². Aujourd'hui, l'avenir de sites tels que celui de Montier-en-Dien, en Haute-Marne, pose sérieusement question.



terrain aux vétérinaires. Quelques activités annexes sont aussi concernées.

Les bénéficiaires associés à la création d'une structure dédiée au transfert de ces activités sont incontestables. Nombre d'observateurs s'accordent à dire que l'opération n'aurait pas pu être menée à bien par l'IFCE, l'établissement n'ayant ni la souplesse, ni les compétences requises. En outre, admis à la gouvernance du GIP dans le cadre d'une co-gouvernance, les professionnels de la filière équine se voient contraints de prendre leurs responsabilités et de préciser leurs attentes. Ce qui est remis en cause n'est donc pas le choix d'un modèle dual en tant que tel, mais les modalités de sa mise en œuvre.

En effet, en 2011, l'IFCE se voit chargé d'un fardeau impossible à porter : il perd la majeure partie de ses recettes tout en gardant des coûts de personnel identiques. Car devant initialement être transférés à France-haras, les quatre cent cinquante ETP chargés de l'étalement restent affectés à leur organisation d'origine. C'est la conséquence de tractations en haut lieu et du refus de l'État de mettre en place un plan social

pour les agents que France-haras ne souhaite pas gérer directement. Ce revirement permet de comprendre la situation actuelle délicate de l'IFCE. Dans son dernier rapport annuel, la Cour des comptes évalue son déficit d'exploitation cumulé sur cinq ans à 29 millions d'euros. Pourtant, cela n'a rien d'une surprise : le scénario était écrit dès la création de l'établissement.

Pour assainir la situation financière de l'IFCE, l'accent est d'abord mis sur le développement de nouvelles recettes issues de la formation, grâce au redéploiement des agents devenus excédentaires. Mais elles sont maigres comparées à celles de l'étalement, et le marché n'offre pas de grandes perspectives. La résorption du déficit passe par la réduction du nombre d'agents, à un rythme de cinquante ETP par an via des départs en retraite et volontaires. Porté par Christian Vanier, directeur général de l'IFCE depuis octobre 2012, ce plan n'arrivera à échéance qu'en 2019 au plus tôt. D'ici là, l'établissement ne pourra compter que sur l'appui de ses ministères de tutelle pour assurer sa subsistance. Dès 2015, le ministère de l'Agriculture décide

d'ailleurs d'y affecter provisoirement des subventions supplémentaires pour charge de service public de l'établissement.

Un avenir incertain

Le déséquilibre financier permanent caractérisant l'IFCE ne justifie pas à lui seul la demande de sa suppression par la Cour des comptes. Cette dernière pointe également du doigt la faiblesse des synergies réalisées et l'arrêt incomplet de l'étalement. En septembre 2013, le conseil d'administration de France-haras ayant constaté l'incapacité de la filière équine à construire une organisation collective pour valoriser le cheptel d'étalons nationaux, ceux restant à sa charge – dont Mylord Carthago et Paddock du Plessis, les cracks désormais retraités de Pénélope Leprevost et Timothée Ancaume – auraient dû être vendus. Face à la levée de boucliers des éleveurs et des cavaliers concernés, ils ont finalement été restitués à l'IFCE, qui les loue à des étalonniers. La Cour remarque un décalage entre l'objectif initial de la fusion et sa réalisation. Ses propos semblent cependant devoir être nuancés, car l'IFCE n'est plus étalonnier en tant que tel : il se contente de faire valoriser la génétique dont il est propriétaire.

La Cour des comptes dénonce surtout un déséquilibre manifeste entre les missions réduites de l'IFCE et ses moyens pour les mener à bien. Ainsi, l'Institut disposait en 2010 d'un patrimoine foncier de près de 2000 ha et de quelque trois cent cinquante bâtiments sur une surface de près de 200000 m². C'est bien trop selon la Cour, qui dénonce la sous-utilisation des bâtiments, leur déficit chronique d'entretien et une mutualisation impossible entre les sites en raison de leur éloignement géographique. « Ce vaste patrimoine dont l'existence à la création de l'IFCE s'explique à la fois par l'histoire des Haras nationaux et par l'existence jusqu'en 2010 des missions publiques d'étalement (qui impliquaient l'existence d'un maillage territorial dans toute la France), est d'une taille et d'un poids financier démesurés depuis qu'il a été mis fin à l'étalement public ». La question du personnel est intimement liée à celle des infrastructures, car un effectif réduit de quatre cent cinquante ETP en huit ans induit naturellement l'incapacité à occuper l'ensemble des sites aujourd'hui propriétés de l'IFCE. En outre, le redéploiement des agents sur de nouvelles missions suppose une adéquation de leurs compétences avec leurs nouvelles activités, adéquation loin d'être garantie en pratique.

Comme en 2010, la délimitation du champ d'action de l'IFCE reste donc au cœur des débats. Aux yeux de la Cour des comptes, ses missions de service public sont résiduelles et pourraient être intégrées aux ministères de l'Agriculture et des Sports. Cependant, ses conclusions ne font pas l'unanimité. Au contraire, les ministères concernés et les dirigeants de l'IFCE affirment notamment que l'Institut a un avenir et qu'il est aujourd'hui entré dans une nouvelle phase de son histoire. Une phase qu'il reste à écrire.

Parmi les nombreuses missions de l'IFCE figure l'accueil des finales nationales des circuits Jeunes Chevaux, à l'image de la Grande Semaine de concours complet à Pompadour.



DE LA NÉCESSITÉ D'UN SERVICE PUBLIC POUR LA FILIÈRE CHEVAL

L'effervescence consécutive à la publication du rapport de la Cour des comptes, en février dernier, traduit une réelle émotion face à la perspective d'un désengagement encore plus marqué de l'État dans la filière équine. Malgré l'abandon de l'étalonnage, la puissance publique, garante de l'intérêt général, y conserve une place prépondérante à travers l'IFCE. Toutefois, face aux critiques de la juridiction financière, la pérennisation de ce service public du cheval doit s'accompagner de nécessaires questionnements sur son rôle, ses attributions et ses compétences.

Si la naissance de l'Institut français du cheval et de l'équitation s'est avérée si douloureuse, c'est que la maladresse réside sans doute dans la volonté de mener concomitamment deux projets: la fusion entre l'École nationale d'équitation et les Haras nationaux, et le transfert de l'étalonnage public vers le privé, via le groupement d'intérêt public France-haras. Cette décision politique a vraisemblablement été conseillée par des technocrates relativement éloignés des problématiques réelles de ladite filière. « Pour réussir une fusion, il faut avoir un objet commun, se rencontrer tous les jours et avoir liquidé le passé », commente Christian Vanier, directeur

général de l'IFCE. Cette fusion a clairement obéré le mandat de son prédécesseur, Philippe de Guénin. Les réformes et prises de décision concernant l'Institut et son fonctionnement ont véritablement été initiées après la nomination de Christian Vanier, en 2012.

Si le haut fonctionnaire ne dénigre pas les conclusions de la Cour des comptes, il tient à éclaircir quelques points d'ombre. Interroger une politique publique est pertinent, important et cohérent. D'ailleurs, le rapport diffusé publiquement ne représente qu'un tiers du travail de la Cour. Ainsi, elle a également produit un rapport de jugement des comptes où « elle a ac-



« J'estime que la légitimité de la présence publique dans la filière ne se discute pas », assure Christian Vanier, directeur général de l'IFCE.

quitté le comptable de toute irrégularité comptable, ce dont on ne parle jamais », rappelle le directeur général. En outre, un rapport d'observation générale stipule des recommandations de gestion. Rompu à l'exercice périlleux des fusions lors de ses précédents postes (il était auparavant directeur général adjoint de FranceAgriMer), Christian Vanier souligne la nécessité de considérer ce qu'il qualifie comme un « colossal choc des cultures ». La dimension temporelle est centrale. En ce sens, l'IFCE ne peut pas sauter d'étapes: la mutation de la chrysalide au papillon est lente mais incompressible. Si la fusion semble aujourd'hui digérée, l'IFCE

reste constitué d'éléments disparates. À la recherche d'une identité incontestée, il se définit comme un institut technique, tantôt opérateur, tantôt appui à la filière cheval. Son organigramme comporte un conseil d'administration de vingt et un membres, une direction générale, sept directions métiers, douze directions territoriales et huit cent soixante-deux agents. Bien entendu, en tant que tutelles, le ministère de l'Agriculture et celui de la Jeunesse et des Sports influencent son modèle économique et orientent ses choix budgétaires. Son action se structure autour de quatre missions: la transmission des savoirs, l'accompagnement de l'équitation sportive et de haut niveau, la traçabilité des équidés et la conservation, et la valorisation d'un patrimoine équestre. Ces compétences sont donc endossées par sept directions métiers. À ce titre, Christian Vanier opère une distinction entre les «directions qui sont directement au cœur de la mission de l'Institut dans son aspect technique et celles qui le sont un peu moins, mais qui y ont été intégrées pour des raisons historiques».

Quatre directions aux missions essentielles

La direction du développement et de la recherche produit des études scientifiques et assure la diffusion de savoirs. «*Son champ d'activité comprend l'élevage, où nous sommes compétents en matière de génétique, de génomique et de suivi du poulain, ainsi que l'équitation et l'usage du cheval en ville*», expose Christian Vanier. Cette direction finance des équipes de recherche et des thèses «*sur ses fonds propres*» à hauteur de 600 000 euros par an. L'IFCE s'attache aussi à partager ses connaissances à travers des colloques tels qu'Equi-meeting, la Journée de la recherche, mais aussi l'encyclopédie en ligne Equipédia, des newsletters, ou encore la base de données du système d'information relatif aux équidés (SIRE). Véritable bibliothèque numérique, mémoire de la filière, l'IFCE s'engage à poursuivre dans cette voie.

De son côté, la direction de la formation gère une école localisée sur deux sites: Saumur et le Pin-au-Haras. Celle-ci offre un large panel dans les domaines de la production équine, de l'équitation et de métiers associés à sa pratique: attelage, sellerie, maréchalerie, reproduction, équitation, etc. Des formations labellisées sont également proposées dans le réseau des HN, notamment autour de l'attelage, des métiers du cuir et des soins aux chevaux.

Quant à elle, la direction du sport apporte un appui logistique à la Fédération française d'équitation (FFE) ainsi qu'à la Fédération française handisport (FFH). Ne définissant aucune politique sportive, l'IFCE tient un rôle d'opérateur à travers trois missions principales. D'abord, l'appui aux «*logiques fédérales*» se traduit par la mise à disposition des infrastructures saumuroises de l'ENE (carrières, manèges, cross de Verrie, etc.) à l'entraînement des meilleurs cavaliers de complet, dressage et para-dressage notamment. Ensuite, l'IFCE agit en tant qu'organisateur de compétitions. «*Dans la mesure où*



À l'image du lieutenant-colonel Thibaut Vallette, double médaillé de bronze des derniers championnats d'Europe de concours complet avec Qing du Briot*ENE-HN, la direction du sport offre l'opportunité aux athlètes évoluant en son sein de pouvoir concourir à haut niveau.

cela ne répond pas à une demande des tutelles, ce n'est pas une action prioritaire, sauf dans deux cas: le Mondial du Lion-d'Angers et le circuit du Grand National», tient à rappeler le directeur général. Enfin, la direction encadre les athlètes qui, en son sein, souhaitent concourir à haut niveau.

La direction de l'appui à la filière et de la stratégie constitue un soutien à l'élevage, aux races et aux sociétés-mères telles que la Société hippique française (SHF), la Société française des équidés de travail (SFET) et autres. L'IFCE leur met à disposition des moyens financiers et humains. En outre, il accueille chaque année les finales nationales des cycles de formation et de valorisation des jeunes chevaux de concours complet à Pompadour, de dressage à Saumur, d'attelage à Compiègne et d'endurance à Uzès.

Estimant qu'il s'agit d'une mission importante, le ministère de l'Agriculture la finance.

«*Nous sommes ici au cœur du métier de l'IFCE. Ses missions pourraient s'arrêter là*», explique Christian Vanier. Quid des directions du Cadre noir et du patrimoine, de la traçabilité et de l'identification et de la mission internationale?

Legs historique et missions régaliennes

Vitrine de l'IFCE, le Cadre noir offre une image de prestige à l'équitation à la française, dans l'Hexagone et partout dans le monde. «*Les écuyers du Cadre noir (civils ou militaires mis à disposition par le ministère de la Défense, ndlr) accomplissent trois missions: prestige, forma-*

À l'image ici de la caractérisation de la morphologie d'un cheval de sport par la technique de la morphométrie 3D, la recherche est au cœur des missions de l'IFCE.





L'IFCE apporte un appui logistique à la Fédération française d'équitation, mais aussi à la Fédération française handisport, permettant à des cavaliers tels que Céline Gerny de pouvoir se produire en compétition, comme ici avec Flint au récent CPEDI3* de Deauville.

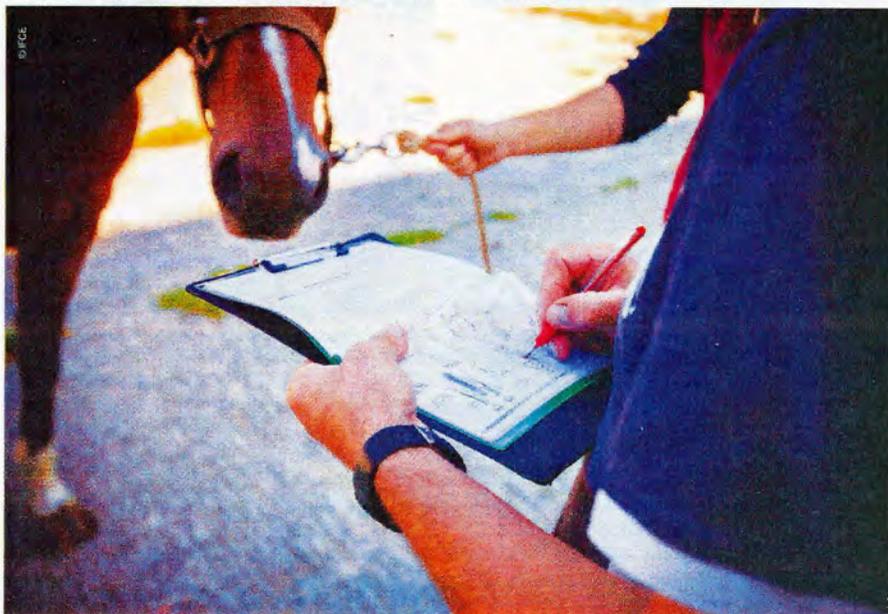
tion et sport. Tous n'exercent pas les trois mais au moins deux», détaille Christian Vanier. Cependant, les ministères de tutelle ne souhaitent plus subventionner cette direction, estimant qu'elle doit aujourd'hui «trouver son modèle économique», selon le directeur général. La production et la réalisation de spectacles et colloques, ou encore la production de doctrine comptent parmi les options choisies pour dynamiser son activité. L'une de ses trois missions étant de nature culturelle, il pourrait légitimement solliciter des financements du ministère de la Culture – n'est-il pas, d'un certain point de vue, comparable à l'Opéra de Paris ou à la Comédie – Française? Cependant, cette «entrée au capital» d'un quatrième ministère ne faciliterait sûrement pas sa vie quotidienne...

L'IFCE tient naturellement à rester dépositaire de l'équitation de tradition française, inscrite en 2011 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. Les écuyers œuvrent en tant qu'instructeurs et formateurs pour l'IFCE. Certains évoluent aussi au plus haut niveau sportif, à l'instar du lieutenant-colonel Thibaut Vallette, double médaillé de bronze des derniers championnats d'Europe de concours complet. Et le colonel Patrick Teisserenc est le conseiller technique de Christian Vanier dans le domaine du cheval. Bref, le Cadre noir semble indissociable de l'IFCE. «Le séparer, à terme, conduirait à le tuer», estime le directeur général.

Quant à elle, la direction de la traçabilité et de l'identification exploite le SIRE, assurant

l'identification des chevaux avec un double objectif, «l'identification généalogique et la dimension sanitaire qui est une mission régaliennne», explique Christian Vanier. «C'est un immense outil au service de la recherche et de la génomique. Les autres pays ne possèdent pas de base unique comme la nôtre.» De fait, le SIRE est un atout pour l'IFCE, générant des recettes et lui assurant une crédibilité.

L'identification des chevaux et la base de données du système d'information relatif aux équidés (SIRE) est l'une des plus grandes richesses de l'Institut, contribuant actuellement à près de la moitié de son chiffre d'affaires.



Enfin, la mission internationale a trois fonctions: «Promouvoir nos produits tels que notre système d'information, épauler l'export en travaillant sur la barrière sanitaire, et assurer une veille constante des évolutions réglementaires dans les instances internationales telles que l'European Horse Network ou la World Breeding Federation for Sport Horses», expose Christian Vanier.

À long terme, ces directions semblent susceptibles de dégager du profit, mais l'IFCE dispose-t-il du temps nécessaire? Son fonctionnement actuel est certes dispendieux, mais il reste le garant public d'une filière éclatée. Doit-on gérer un établissement public comme une entreprise privée, en fonction de seules considérations financières? «Il nous appartient de démontrer que cet institut a du sens. Concernant les missions régaliennes, je ne suis pas inquiet. D'ailleurs, elles ne sont pas critiquées par la Cour des comptes. Ensuite, il s'agit de savoir si l'IFCE se situe au bon endroit. On ne peut pas me demander, d'un côté, de le positionner sur des activités non-concurrentielles, et de l'autre, d'être financièrement autonome!», affirme fermement Christian Vanier.

Réduction progressive du parc immobilier et des effectifs

À l'heure de la déconcentration, de la décentralisation et du désengagement de l'État dans de nombreux domaines, il ne s'agit pas de savoir si l'IFCE doit perdurer, mais plutôt de trouver une voie lui permettant de jouer son rôle de tuteur et de référent. Ses recettes s'élèvent à 18,1 millions d'euros. Ses tutelles le subventionnent à hauteur de 42 millions d'euros. En 2014, 44% du chiffre d'affaires de l'IFCE a été réalisé par le SIRE, 16% par la mise en valeur du patrimoine équestre (locations de salles et de sites, organisation de compétitions, etc.), 13% par la formation, 6% par l'exploitation du patrimoine (location de lo-



Ci-dessus et en bas : «Les écuyers du Cadre noir accomplissent trois missions: prestige, formation et sport. Tous n'exercent pas les trois mais au moins deux», détaille Christian Vanier.

gements et de boxes, redevances d'occupation de domaine public), et 5% par les prestations aux repreneurs (services marchands rendus par des agents de l'IFCE mis à la disposition des repreneurs d'activités ou de sites). Ces ordres de grandeur sont similaires en 2016.

Pour assainir sa situation financière, l'IFCE n'hésite pas à prendre des mesures fortes, notamment en se séparant de son patrimoine immobilier. Pour rappel, il possède plus de la moitié de la vingtaine des sites qu'il occupe. «Attention, ce n'est pas parce que nous vendons que nous quittons les sites. Nous garderons Saumur, les deux sites de Pompadour (le Haras national et le siège administratif), Uzès et Cluny... sauf si un acheteur se positionne pour Cluny... Nous vendrons donc les autres. Cela concerne, entre autres, ceux de Tarbes, Rodez, Gelos, Compiègne et Saintes», précise Christian Vanier. Le 15 octobre dernier, le conseil d'administration lui a d'ailleurs donné mandat pour entrer en négociation avec la

Société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM) afin d'opérer le transfert des biens immobiliers concernés vers cette société anonyme dont le capital est entièrement détenu par l'État. Certains sites seront définitivement désertés par les agents de l'IFCE. Dans d'autres, des agents resteront sur place en tant que prestataires de services pour le nouvel acquéreur.

En ce qui concerne les ressources humaines, les agents partant à la retraite ne sont évidemment plus remplacés, tandis que les agents présents sur un site vendu suivent une reconversion vers des métiers de contrôle ou de formation. Utilitariste, Christian Vanier poursuit des objectifs concrets. «J'estime que la légitimité de la présence publique dans la filière ne se discute pas. À ce titre, les messages positifs que j'ai reçus après la publication du rapport de la Cour des comptes m'ont vraiment fait plaisir. Des gens m'ont exprimé leur besoin de l'IFCE.» Pour le prochain contrat d'objectif et de performance



(COP), s'appliquant à partir de 2018, les ministères de tutelle n'ont pas encore évoqué les budgets, nerfs de la guerre. «Je vais montrer que cet institut a du sens. Nous sommes très bons en matière d'élevage, mais péchons encore à produire de la méthode en équitation. Cette année, l'un de mes objectifs est d'y remédier. Je pense que l'équitation française a tout intérêt à conserver un lieu où l'on continue à dispenser des formations de haut niveau. J'en veux pour preuve que les jeunes qui en sortent s'insèrent immédiatement dans le monde du travail. Parmi la dernière promotion, 40% des étudiants sont partis à l'étranger. Les autres écoles d'équitation européennes estiment que nous sommes les meilleurs. Avec les Haras nationaux, nous avons failli tout perdre. Voulons-nous aboutir à la même situation pour l'équitation?», conclut un Christian Vanier «sans état d'âme», selon ses propres termes, d'autant que son second mandat de directeur général devrait être son dernier. «On ne peut jamais dire jamais, mais ensuite, je pense que je ferai autre chose.»

Le rapport de la Cour des comptes a déclenché une joute classique entre défenseurs et pourfendeurs du service public. Mais au-delà des strictes et nécessaires considérations comptables, ne s'agit-il pas plutôt d'un combat pour la pérennisation d'une organisation historique, certes à moderniser, et la sauvegarde d'un patrimoine matériel et immatériel mondialement reconnu?

LES RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

Ministère de l'Agriculture et secrétariat d'État au Budget : «La fin de l'étalonnage public et la fusion des Haras nationaux et de l'École nationale d'équitation ont rendu nécessaire une réflexion de fond sur les missions du nouvel établissement public. Si, dans un premier temps, l'action engagée a été orientée sur la mise en œuvre de la fin de l'étalonnage public, la période ouverte par le nouveau contrat d'objectif et de performance (COP) permet un repositionnement de l'établissement sur ses nouvelles missions et consécutivement : une redéfinition et une rationalisation de l'implantation territoriale de l'établissement autour des quatre sites d'intérêt national (Le Pin, Pompadour, Saumur et Uzès); une adaptation du schéma d'emploi de l'établissement. L'État estime que ces évolutions, tracées par le COP pour la période 2014-2017, sont aujourd'hui mises en œuvre et qu'il n'est pas opportun d'envisager la suppression de l'IFCE.»

Ministère de la Jeunesse et des Sports : «Il n'est pas contesté que l'apport de l'établissement en matière de haut niveau et de formation aux sports équestres en pleine synergie avec la Fédération française d'équitation reste à améliorer. Le même constat peut être fait au sujet du Cadre noir, vecteur de la valorisation de l'équitation de tradition française inscrite par l'UNESCO au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. [...] Le ministère estime que l'IFCE, dans son statut actuel, peut constituer un atout précieux pour le développement du sport équestre, y compris de haut niveau, grâce aux compétences de ses personnels, à la qualité de ses équipements et installations sportives, à l'importance et à la qualité de son cheptel et à la reconnaissance de son image d'excellence et de tradition. C'est justement cette ambition que cherche à mettre en œuvre le nouveau COP 2014-2017.»

En conclusion, le ministère considère que la proposition de la Cour de supprimer l'IFCE n'est aujourd'hui ni envisageable, ni opérationnelle au moment où l'établissement est entré de façon concrète dans une phase de profonde évolution. Il convient en outre d'observer que le Cadre noir ne saurait être géré par une administration, qu'elle soit centrale ou déconcentrée.»



Olivier Klein (à gauche), président du conseil d'administration de l'IFCE, est ici aux côtés du colonel Patrick Teisserenc, Écuyer en chef du Cadre noir, et de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, lors d'une visite à Saumur, le 16 octobre dernier.

« L'IFCE DOIT PERDURER, MAIS PROFONDÉMENT ÉVOLUER ! », OLIVIER KLEIN

Cavalier de longue date, administrateur de la FFE depuis 1985 et dirigeant d'entreprises, Olivier Klein est également président de l'IFCE. Depuis octobre 2013, il se bat sans relâche pour l'établissement dont il est un acteur clé de l'évolution. Trois mois après la publication du rapport de la Cour des comptes, il dresse un état des lieux de l'établissement au regard de sa genèse, et analyse ses perspectives pour le futur.

GRAND PRIX: Le rapport de la Cour des comptes est extrêmement sévère à l'égard de l'IFCE. Comment avez-vous réagi à sa lecture? **OLIVIER KLEIN:** Ce qui m'a étonné, ce n'est pas le fond du rapport, mais sa forme: le ton employé est très dur. Sur le fond, la Cour met en doute la pertinence de la fusion en soulignant qu'elle a été menée sans véritable cohérence. Par exemple, l'un des objectifs était que les Haras nationaux puissent mettre à disposition de l'ENE des chevaux de haut niveau pour la compétition. Mais cela entraînait en contradiction avec le transfert de leur parc d'étalons au secteur privé! De ce fait, on peut légitimement constater avec la Cour que le processus de décision a été entaché de dysfonctionnements.

Par ailleurs, il était clair qu'avec l'abandon de l'étalonnage public, les Haras nationaux allaient perdre leur cœur de métier, ce qui aurait un impact majeur sur les personnels et les sites. Il n'est pas surprenant que la Cour puisse rétrospectivement s'étonner qu'une décision aussi brutale n'ait pas été davantage préparée. Pour finir, le déséquilibre financier de l'IFCE était parfaitement prévisible dès lors que la structure subsistait alors que l'activité disparaissait.

G.P.: L'État a-t-il pris une bonne décision en créant l'IFCE? **O.K.:** Je n'ai suivi le processus de création de l'IFCE que de très loin. À l'époque, il m'apparaissait clairement qu'avec l'abandon de l'étalonnage public, les Haras nationaux, tels qu'ils étaient alors dimensionnés, étaient condamnés. Dans le même temps, l'institution était dépositaire d'un savoir-faire très important en matière d'amélioration des races équinées, d'attelage et de métiers tels que la sellerie, la bourrellerie, etc. Pour moi, la manière d'agir la plus courageuse aurait consisté à concentrer l'activité résiduelle des Haras sur un site unique, conservatoire de notre savoir-faire, et à se défaire des autres, en ne conservant que les moyens nécessaires.

G.P.: La fusion ne vous semblait-elle pas avoir de sens? **O.K.:** Si! Elle en avait d'autant plus à l'époque où les Haras étaient propriétaires de chevaux, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. L'État avait un intérêt stratégique dans l'opération, car en réalité, ce que l'on appelle communément la filière cheval n'en est pas une, tant elle a de ramifications aux intérêts propres et souvent contradictoires. Dans ce contexte très complexe, il semblait pertinent de faire naître

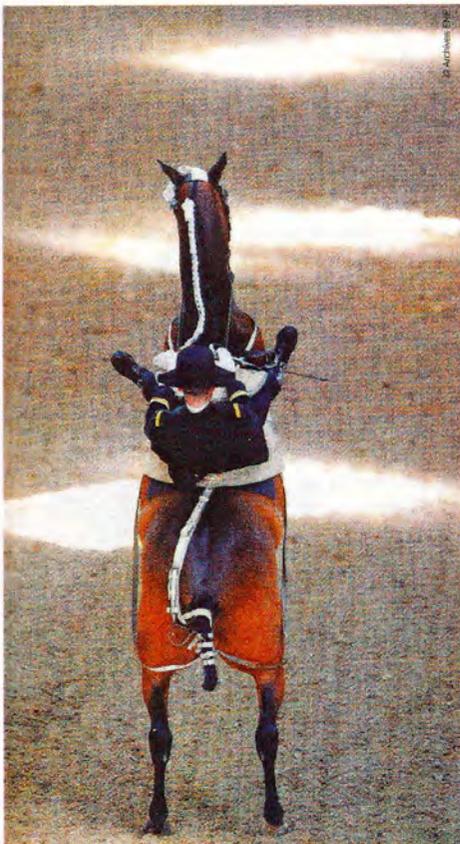
un interlocuteur unique entre les différents acteurs du monde du cheval et l'État, afin de permettre à ce dernier de mener une politique cohérente et efficace. La nouvelle structure regrouperait des hommes de cheval et managers compétents, nommés pour des périodes longues, et capables de l'éclairer sur les décisions à prendre dans ce secteur protéiforme. En outre, ce que l'on appelle « monde du cheval » touche à l'agriculture, au sport, à l'éducation, à la culture... Un interlocuteur unique serait capable d'agir sur tous les plans, donc de ratisser bien au-delà des frontières des ministères de l'Agriculture et des Sports.

G.P.: Pourtant, la fusion s'est enlisée et l'IFCE a subi de nombreuses secousses dès les premières années de son existence. Lorsque vous avez été nommé président de l'établissement, fin 2013, pourquoi n'avez-vous pas suggéré aux ministères de tutelle de faire marche arrière? **O.K.:** Je ne l'ai pas fait précisément parce que j'étais persuadé de la nécessité pour l'État de disposer d'une interface unique entre la filière équine et lui. De plus, la question sociale était primordiale. Il ne faut pas oublier qu'il y a des hommes et des femmes derrière les entités fusionnées! Les agents des Haras avaient déjà été perturbés par vingt ans de changements de cap successifs. Pour ceux qui perdaient leur activité avec l'abandon de l'étalonnage, mieux valait envisager la gestion de leur futur professionnel au sein d'un organisme unique et bien identifié plutôt que de les disperser dans plusieurs structures. En revanche, je reste convaincu que l'organisation doit juxtaposer les structures plutôt que de les fusionner.

« L'IFCE est très difficile à gouverner »

G.P.: Avec quels handicaps l'IFCE a-t-il dû et doit encore composer aujourd'hui?

O.K.: J'en relèverais deux. D'abord, venant du secteur privé où les organisations sont globalement plus faciles à manœuvrer que les entités publiques, je constate que l'IFCE est très difficile à gouverner. Le directeur général vient de l'agriculture, le directeur général adjoint des sports, l'Écuyer en chef est issu de l'armée, et le conseil d'administration a peu de pouvoir... En plus, il faut composer avec la rigidité des statuts de la fonction publique. Ce sont des handicaps considérables pour un établissement qui a besoin d'évoluer rapidement afin de s'adapter à son environnement et d'effectuer la mutation qui est exigée de lui. La seconde difficulté est fondamentale et je ne l'ai pas perçue immédiatement. En unissant les Haras nationaux et l'ENE – essentiellement le Cadre noir –, on a marié deux entités n'ayant ni les mêmes objectifs, ni les mêmes contraintes, ni les mêmes besoins, notamment en termes de compétences managériales. Les HN doivent subir une restructuration complète, un amaigrissement et un recentrage sur leurs missions régaliennes de service public. Quant à lui, le Cadre noir mérite d'entrer dans une nouvelle phase de développement et de connaître un nouvel essor. C'est une institution que beaucoup nous envient et qui incarne



autre que purement administrative. Sur le plan organisationnel, chaque structure doit pouvoir bénéficier d'un maximum d'autonomie et garder autant de souplesse que possible. Autrement dit, il faut parvenir à faire cohabiter au sein de l'IFCE deux entités dont le cœur de métier est lié aux chevaux, tout en leur permettant de vivre selon leurs besoins et leur rythme propres. Je proposerai des solutions, mais la décision finale ne me reviendra pas.

G.P.: Comment définissez-vous les missions régaliennes sur lesquelles les Haras nationaux doivent donc se recentrer? **O.K.:** Leur principale mission concerne l'immatriculation des équidés, la gestion de la base de données SIRE et le contrôle du respect de la réglementation dans ce domaine. L'IFCE a également un rôle à jouer dans la recherche équine, dans la préservation des races de trait qui font partie intégrante du patrimoine français, et dans la production d'études économiques sur le secteur du cheval. Si elles ne représentent pas un volume d'activité considérable, ces missions sont néanmoins extrêmement utiles. La difficulté majeure tient à l'adéquation des compétences des agents de l'IFCE, dont beaucoup étaient étalonniers à l'origine, avec les exigences des nouvelles fonctions dévolues à l'établisse-

Ci-dessus: «Le Cadre noir mérite d'entrer dans une nouvelle phase de développement et de connaître un nouvel essor», juge notamment Olivier Klein. Ci-dessous: «Les HN doivent subir une restructuration complète, un amaigrissement et un recentrage sur leurs missions régaliennes de service public», estime encore le président du conseil d'administration de l'IFCE.



l'équitation de tradition française classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Aujourd'hui, il a besoin d'investissements, de prises de risques et de projets entrepreneuriaux pour gagner en visibilité internationale et améliorer sa rentabilité.

G.P.: Comment cette équation peut-elle être résolue? **O.K.:** C'est l'objet d'une réflexion que je suis en train de lancer avec les ministères de tutelle de l'IFCE, afin de mettre en place une gouvernance appropriée permettant au Cadre noir de se développer comme il le mérite.

G.P.: Une sortie du Cadre noir de l'IFCE est-elle envisagée? **O.K.:** Je ne pense pas que l'État ait envie de multiplier les établissements publics en ce moment. Cela étant, les Haras nationaux et le Cadre noir sont trop différents pour qu'on puisse envisager entre eux une fusion

ment. J'ajoute une mission supplémentaire, très importante. L'IFCE possède des sites de grande qualité pour le concours complet, notamment Pompadour, Saumur et le Lion-d'Angers. Or le complet est une discipline olympique dans laquelle la France connaît une belle réussite, mais qui nécessite d'énormes infrastructures alors même qu'elle attire moins de capitaux que le saut d'obstacles. Jusqu'à aujourd'hui, contrairement au football ou au tennis, par exemple, l'équitation s'est essentiellement développée sur la base de fonds privés, en faisant très peu appel aux structures publiques. Pour que les complétistes français puissent continuer à briller, l'IFCE et les collectivités territoriales doivent s'accorder pour laisser ces terrains de qualité à leur disposition.

Printemps

ÉTÉ

Collections 2016



WWW.BP.NL



Distribué par Bienvu de Hans - représentant commercial de Françoise Ludovic - robert.ludovic@hotmail.fr - +33 0546931042



Ci-dessus et en bas : Olivier Klein juge que chacun dans leur domaine, les HN et l'ENE disposent de toute la légitimité nécessaire pour continuer à transmettre leur savoir-faire et former les futurs professionnels de la filière.

«Un changement culturel majeur»

G.P.: Quel est l'impact de ce recentrage sur les relations de l'IFCE avec les acteurs du monde du cheval? **O.K.:** L'élevage français a été profondément affecté par la disparition de l'étalonnage public. Jusqu'en 2010, les Haras étaient en position de force vis-à-vis de leurs partenaires que sont la Société hippique française pour l'élevage de chevaux de sports, France galop et le Cheval français pour les courses, le Groupement hippique national pour les établissements équestres, les associations d'éleveurs de chevaux de trait, etc. Ils leurs proposaient des étalons de qualité à des prix défiant toute concurrence, quitte à travailler à perte, ce qui a d'ailleurs été condamné par l'Union européenne. Ils étaient alors courtisés par tous les éleveurs. Aujourd'hui, le rapport

s'est inversé. L'IFCE a pour mission de dialoguer avec les socioprofessionnels de la filière équine, avec pour objectif de répondre à leurs besoins. Il doit donc se placer en position de prestataire de services, ce qui représente pour lui un changement culturel majeur. Cela fait partie intégrante de sa mutation. Pour autant, il ne doit ni se couper de ses racines, ni perdre son héritage historique.

G.P.: Quid de la formation? L'IFCE va-t-il continuer à en dispenser? **O.K.:** Les Haras nationaux disposent d'une vraie légitimité à transmettre leurs savoir-faire en matière d'élevage, d'attelage, de sellerie, etc. Les formations permettent de valoriser ces compétences et de ne pas perdre ce riche patrimoine. La question de la formation à l'équitation est plus complexe, car la FFE a reçu de l'État une mission en la matière. Cela génère quelques frictions qui perdurent malgré toute l'énergie que j'ai déployée et que

je continuerai à déployer dans ce domaine. Pour faire simple, la formation de base est très bien prise en charge par les clubs hippiques et les socioprofessionnels sous l'égide de la FFE. L'IFCE a un rôle de formation des formateurs, et de mise en valeur de l'équitation de tradition française. La ligne de conduite est donc claire: les HN doivent continuer à transmettre leurs savoir-faire aux socioprofessionnels qui ont besoin d'appui, et l'ENE à dispenser ses formations supérieures, en lien avec le Cadre noir et sous l'égide de la FFE.

G.P.: En quoi le sport de haut niveau est-il un sujet de tension entre l'IFCE et la FFE?

O.K.: En théorie, la cartographie des attributions en matière de haut niveau est parfaitement claire. La FFE a reçu la délégation de service public pour l'appui au haut niveau, et l'IFCE est tenu de mettre à sa disposition des infrastructures, notamment pour l'organisation de stages. FFE et IFCE ont donc tout intérêt à coopérer. En pratique, ce n'est pas si simple en raison de considérations historiques, de différences culturelles et de conflits de personnalités.

G.P.: Quelles sont les grandes lignes du contrat d'objectif et de performance (COP) liant l'État à l'IFCE pour la période 2014-2017?

O.K.: Le conseil d'administration et moi-même avons établi un plan fondé sur des axes simples. En synthèse, il y avait d'abord l'adaptation de la structure de l'établissement à ses missions réduites. Ne possédant plus d'étalons, l'IFCE s'est retrouvé avec des sites surméraires par rapport à ses besoins. La gestion de son parc immobilier est donc devenue l'une de ses priorités. Le second axe était le recentrage des Haras nationaux sur leur mission de gestion de la base SIRE, et sur le contrôle du respect de la législation associée. Le plan prévoyait aussi un effort d'investissement sur le Cadre noir pour accroître son rayonnement, et d'autres axes tels que la clarification de l'articulation entre IFCE et FFE pour la prise en charge de la formation, par exemple. Avec le recul, ce COP qui en a résulté, regroupant une quinzaine de mesures, me semble très riche, peut-être trop riche. Un établissement de cette taille ne se gère pas en additionnant tant d'objectifs! Il faut se concentrer sur trois axes, quatre au maximum. Pour autant, cela ne signifie absolument pas que, prises individuellement, les mesures préconisées étaient mauvaises.

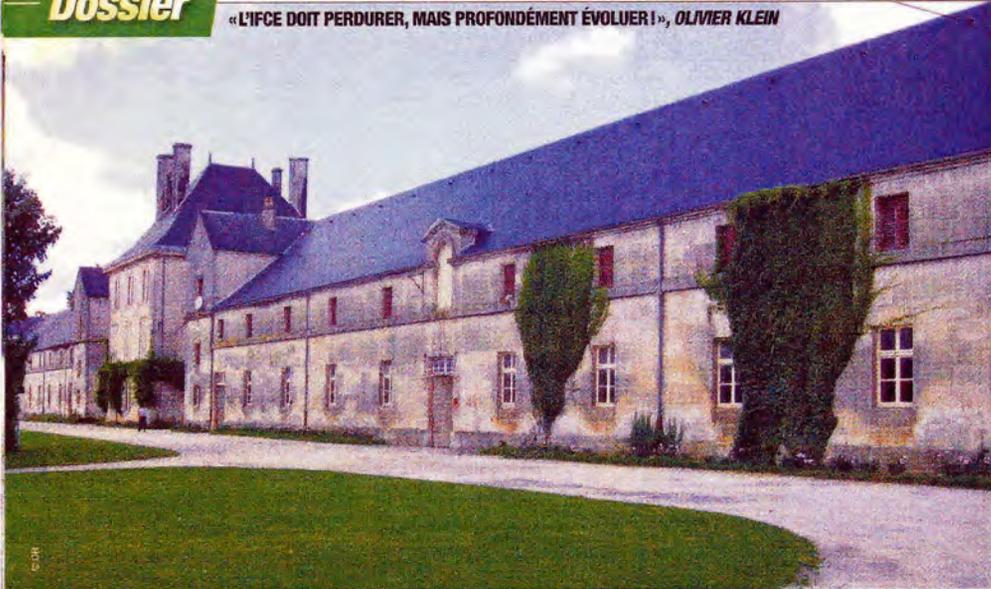
«Avancer de façon calme et concertée»

G.P.: Ces axes ont été déclinés par la direction générale, sous l'impulsion de Christian Vanier. Quelles ont été, concrètement, les réalisations depuis 2014?

O.K.: Beaucoup de chantiers ont été lancés, mais il faut toujours garder en tête l'inertie de l'IFCE due aux contraintes avec lesquelles il doit composer. Je le préside depuis deux ans et demi. Et deux ans et demi, c'est le temps qu'il a fallu au bateau pour commencer à tourner après que Christian Vanier et moi-même en avons actionné le gouvernail. Mais même si les choses évoluent lentement, nous allons dans le bon sens. En termes



« L'IFCE DOIT PERDURER, MAIS PROFONDÉMENT ÉVOLUER ! », OLIVIER KLEIN



L'IFCE va prochainement se recentrer sur trois pôles: Pompadour, Saumur et Uzès. Cela devrait entraîner la vente de sites tels que Rodez (ci-dessous à droite), Saintes (ci-dessus) et Tarbes (ci-dessous à gauche).



de réalisations concrètes, on peut d'abord évoquer le chantier immobilier. Un tri a été opéré entre l'immobilier pérenne et celui que l'IFCE n'a pas vocation à conserver. Nous sommes aujourd'hui dans le processus de déclinaison opérationnelle des décisions prises. Actuellement présent sur vingt sites, l'Institut va se recentrer sur trois pôles: Pompadour, Saumur et Uzès. Il faut noter le cas particulier du Haras du Pin qui est sorti de son périmètre il y a deux ans.

G.P.: Pourquoi ne fait-il plus partie de l'IFCE? **O.K.:** Il y a deux raisons à cela. D'une part, revendiquant sa tradition d'élevage, la Normandie a souhaité prendre le contrôle du site qui en est le fleuron. Aujourd'hui, le Haras du Pin est un établissement public à part entière, dépendant pour moitié de la région Normandie et du département de l'Orne. D'autre part, le magnifique site du Pin nécessitait la réalisation de travaux que l'IFCE n'avait pas les moyens de financer.

G.P.: Qu'a-t-il été fait pour le Cadre noir depuis 2014? **O.K.:** Le Cadre noir est en train de réfléchir à une nouvelle forme de présentation publique. Ce travail ne se fait pas du jour au lendemain, car adapter la présentation au goût du jour sans perdre ses racines est un exercice périlleux. L'enjeu est capital. Le spectacle doit devenir plus attractif pour intéresser davantage de producteurs et accéder plus facilement aux publics étrangers, notamment asiatiques et américains, friands de ce qui se rapporte à notre tradition. La marque Cadre noir doit se renfor-

cer et ce, d'autant plus qu'elle incarne l'équitation de tradition française. Cependant, le management doit avoir assez de disponibilité et d'expérience pour gérer ces actions de développement.

G.P.: Devant ces efforts, les ministères de tutelle de l'établissement peuvent-ils suivre l'avis de la Cour des comptes et supprimer l'IFCE? **O.K.:** Je ne pense pas que ce soit à l'ordre du jour, bien que le constat de la Cour oblige l'IFCE comme ses tutelles à se poser un certain nombre de questions. Les critiques sont prises en compte et font l'objet d'une réflexion profonde, mais pas jusqu'à envisager la suppression de l'établissement. Il faut voir les choses en face. Peut-on d'un coup de baguette magique reclasser sept cent personnes en dehors de l'IFCE? Je ne le crois pas. Doit-on rayer d'un trait de plume tout le travail accompli jusqu'à aujourd'hui? Je ne le crois pas non plus. Nous ne pouvons certes pas faire l'économie d'une réflexion poussée et poursuivre une transformation profonde, mais il nous faut avancer de façon calme et concertée.

G.P.: En supposant que l'IFCE perdure, ce qui semble plutôt probable, comment l'imaginez-vous à horizon 2020? **O.K.:** Dans l'intérêt du secteur, l'IFCE doit perdurer, mais profondément évoluer! Auquel cas, en 2020, il sera d'abord un établissement recentré sur ses missions de service public, à l'écoute des socio-professionnels, et en position de service à leur égard. En son sein vivront deux entités, les Haras

et le Cadre noir, selon une structure juridique à définir qui permettra à chacune d'assurer son développement de manière optimale. L'ensemble participera au rayonnement de la France et de son équitation à travers le monde. Ses dimensions seront évidemment très réduites et adaptées à ses besoins: recentré sur trois sites, il ne comptera plus que le personnel strictement nécessaire à la réalisation de ses activités. Les compétences des agents seront aussi en meilleure adéquation avec les impératifs des missions qu'il prendra en charge. L'IFCE sera donc beaucoup plus efficace tant dans la réalisation de ses missions que sur le plan financier. Il aura aussi gagné en viabilité grâce au développement de la marque Cadre noir, et sera en mesure de faire face aux économies significatives que les ministères de l'Agriculture et des Sports lui demanderont de réaliser au cours des prochaines années. ■

L'OPINION DES AUTRES ACTEURS DE LA FILIÈRE



SHF: « Nous traversons une situation transitoire qui n'est pas facile. D'une part, l'IFCE doit assurer des missions régaliennes. D'autre part, je lui prédis un bel avenir dans la défense de l'équitation de tradition française parce que le Cadre noir est un outil au retentissement mondial en termes d'image. L'IFCE devrait devenir une académie haut de gamme, à l'image d'HEC ou de l'ESSEC, capable de former des professionnels du monde entier », estime Yves Chauvin, président de la Société hippique française.



GHN: « Les conclusions de ce rapport émeuvent peut-être davantage les médias que le secteur lui-même, plus inquiet de la morosité économique actuelle, des conséquences de la hausse de la fiscalité et de l'incidence de la réforme des rythmes scolaires. Les marges de manœuvre de l'IFCE sont très étroites. Le secteur a continué à se professionnaliser et le moindre développement d'activités entre très rapidement dans le champ concurrentiel, à l'exception de l'identification et de quelques missions régaliennes de contrôle. Toutefois, l'ENE et les HN font partie du patrimoine culturel dont il convient très certainement d'envisager la préservation avec les efforts financiers que cela exige, mais qui relèvent davantage du ministère de la Culture que de celui de l'Agriculture. La question est de trouver une place dans la filière à une institution qui n'est pas sans savoir-faire et dont le rôle est à redéfinir de manière plus précise sur des missions d'expérimentations scientifiques, techniques et pédagogiques, de formation de haut niveau, de préservation du patrimoine culturel, etc. Aujourd'hui, sa dispersion dans des missions qui rentrent dans le champ concurrentiel, pour lui permettre de trouver une justification économique, ne lui permet pas de l'atteindre et continue à dégrader son image vis-à-vis du secteur », indique Jean-Marie Laurent, délégué général du GHN.



FFE: « La FFE soutient la construction d'un pôle technique capable de fournir un véritable service public du cheval. Celui-ci doit comprendre les missions que ni le secteur privé, ni la FFE, ni aucun organisme fédératif ne peuvent assumer. À titre d'exemple, la recherche et le patrimoine sont des domaines stratégiques de long terme qui ne peuvent être pris en compte autrement que par une structure à caractère public [...] Le principe d'un service public écarte toute activité inscrite dans le domaine concurrentiel », déclare Serge Leconte, président de la FFE, dans le rapport de la Cour des comptes.

Préavis de grève au Cadre noir

Gros malaise au Cadre noir. Un préavis de grève a été déposé pour jeudi par le collectif des enseignants et écuyers (SNAPS-UNSA). C'est une première au sein de l'institution saumuroise.

Pierre-Louis AUGEREAU
redac. saumur@courrier-ouest.com
Au Cadre noir de Saumur, les spécialistes de la courbette et de la croupade n'ont pas l'habitude de ruer dans les brancards. Pourtant, le collectif des enseignants-écuyers adhérents au syndicat SNAPS-UNSA a déposé vendredi dernier un préavis de grève pour jeudi prochain 26 mai. La date n'est pas choisie au hasard. Une présentation publique du Cadre noir est prévue ce jour-là à 10 h 30 dans le grand manège de l'École nationale d'équitation. Elle pourrait être annulée si la grève se concrétise.

« On tire sur le personnel, on serre la vis »

« Nous voulons discuter avec notre direction, et que des décisions réelles soient prises par rapport aux problèmes auxquels on se heurte depuis deux ans, et qui ne sont pas traités », expliquait hier soir Jean-Frank Girard, écuyer du Cadre noir et responsable du syndicat SNAPS-UNSA.

Un préavis de grève au Cadre noir, c'est une grande première dans ce milieu où l'on n'a pas vraiment l'habitude d'agiter le chiffon rouge. Mais visiblement, le torchon brûle. En cause : la baisse des moyens dont dispose le Cadre noir pour effectuer ses trois principales missions : la formation, le spectacle et la

compétition.

Le SNAPS-UNSA souligne tout d'abord que le nombre d'écuyers et le nombre de chevaux a baissé depuis plusieurs années. « Nous étions 45 il y a trois ans, et 38 maintenant, d'où un surcroît de travail, une baisse de la qualité du travail de formation et des spectacles qui ont perdu de leur prestige », assure Jean-Frank Girard. Il ajoute : « On tire sur le personnel, on serre la vis, et on prend des décisions qui vont amener l'École à périliter ». En spectacle par exemple, les reprises se font désormais avec huit écuyers, et non plus avec douze. Et ce week-end, deux écuyers ont participé à la fois au Concours complet international et aux deux représentations du spectacle « Danse avec le Cadre noir ».

Ces derniers arguments sont contestés par Christian Vanier, le directeur de l'Institut français du cheval et de l'équitation (lire ci-dessous). Il était ce week-end à Saumur, mais il est en déplacement jusqu'à lundi prochain. Jean-Marc Lapierre, le directeur général adjoint de l'IFCE, auquel certains écuyers reprochent un management trop rigide et vertical, est lui aussi absent de Saumur une partie de la semaine. Tous deux sont actuellement très occupés par la vente de plusieurs haras.

Une rencontre entre les enseignants-écuyers et la direction semble donc impossible avant jeudi. « Mais la porte de mon bureau est toujours ouverte », nous assurait hier Christian Vanier qui qualifie les écuyers du Cadre noir de « gens responsables » et qui estime qu'« annuler une représentation publique n'est pas une bonne façon de faire les choses »

« Nous n'avons pas envie de faire grève », disent de leur côté les écuyers mécontents qui espèrent être entendus, et surtout écoutés, avant jeudi. Mais le fait d'avoir rendu publique cette « action forte » montre leur détermination. Hier matin, une réunion au salon des écuyers a rassemblé 34 personnes, dont 6 militaires qui n'ont pas le droit de grève. Sur les 28, Jean-Frank Girard assure que 20 sont prêts à suivre la grève. Et que le nombre de syndiqués au SNAPS-UNSA est passé subitement hier de 5 à 20... ■



Les écuyers portent le fer contre la direction.



« Gestion humaine désastreuse »

Dans le texte de leur préavis de grève, les écuyers/enseignants du Cadre noir expliquent qu'ils « souhaitent marquer de façon significative leur mécontentement face à un climat social fortement dégradé au sein de l'établissement »

Les principaux griefs sont les suivants :

« N ombreuses décisions prises unilatéralement par la direction sans concertation ni considération pour les personnels salariés experts dans leur domaine. Ce fonctionnement de la direction met en péril l'avenir même de l'établissement. Un recrutement de personnel inconséquent au regard des départs récents et à venir. La diminution permanente de l'outil de production que sont les chevaux ne permettant plus aujourd'hui aux

écuyers/enseignants d'assurer sereinement leurs missions de formation et de prestige. La perte des valeurs portées encore aujourd'hui par le Cadre noir. »

Le texte adressé à la direction conclut : « Malgré les demandes répétées des représentants des personnels en CT et CHSCT de l'établissement et la dénonciation d'une gestion humaine désastreuse, vous ne semblez pas avoir pris la mesure du désarroi des personnels, ni des difficultés que rencontre l'établissement que vous dirigez. » ■

Le point de vue de la direction

Interrogé hier soir, Christian Vanier, le directeur de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) ne nie pas une diminution des moyens liée à des dotations en baisse : « Effectivement, la réforme générale des politiques publiques a été mise en place, avec des contraintes lourdes à l'IFCE qui a toujours été géré de façon très claire. » Mais sur la baisse des effectifs du Cadre noir, il ne donne pas les mêmes chiffres que le syndicat : « Il y avait 38 écuyers quand je suis arrivé il y a trois ans. Il y en a 35 actuellement et deux seront recrutés à l'automne, qui compenseront deux départs à la retraite cette année. J'ai recruté par ailleurs deux cadres enseignants qui ne sont pas écuyers. »

Et d'après lui, si le nombre de cavaliers est passé de 12 à 8 en spectacle, c'est pour des raisons techniques : « Lorsqu'on se produit à l'extérieur, notamment dans des Zénith, c'est sur une scène plus réduite. Nous avons alors

réduit le rectangle de présentation, et donc le nombre d'écuyers. »

Quant aux deux cavaliers qui étaient à la fois en compétition et en spectacle ce week-end à Saumur, il assure que cela ne leur a pas été imposé, et que cela relève donc d'un choix personnel des intéressés.

La semaine dernière, les représentants UNSA des personnels techniques et pédagogiques avaient rencontré MM. Vanier et Lapière.

Il avait alors été question d'une décision de la direction concernant les places gratuites accordées aux personnels participant aux galas du Cadre noir, décision qualifiée d'« unilatérale et sans concertation » par le syndicat.

Christian Vanier précisait hier que les points mis en avant dans le préavis de grève n'avaient pas été abordés lors de cette rencontre, mais qu'il est prêt à en discuter avec les intéressés.



Les écuyers du Cadre noir montent sur leurs grands chevaux pour dénoncer de « nombreuses décisions prises unilatéralement par la direction sans concertation ni considération pour les personnels salariés experts dans leur domaine. » Archives CO.

DRESSAGE LE MANS (18-20 MARS)

Avec Pauline, la Liaison était bonne!



PHOTOS FFE/PSY

Le Boulerie Jump au Mans a inauguré le circuit de dressage 2016 avec une forte affluence dans les rangs des partants (600 engagés), dont 23 couples en lice sur la Pro Élite Grand Prix. Avec une grande première pour le *team* de l'IFCE, la victoire à 69,70 % du tandem « maison » Pauline Van Landeghem et *Liaison*ENE-HN* (photo), devant Claire Gosselin/*Karamel de Lauture* (68,40 %) et Hélène Legallais/*Unique* (65,60 %).

La Bretonne de 37 ans et jeune maman de deux garçons (5 et 3 ans) est une transfuge du saut d'obstacles. Des parents qui tenaient un poney-club près de Rennes, une première carrière sportive en CSO (en épreuves B2/B1), des études supérieures assorties d'une Licence et l'objectif de devenir prof d'EPS. Puis un horizon qui change de cap, aimanté par la passion du cheval: elle part à Saumur passer le BEES 2, qu'elle obtient en 2006.

« Je suis rentrée il y a dix ans comme instructrice de CSO, rattachée à l'écurie idoine, où je faisais de la compétition et de la formation avec notamment les élèves étrangers. Et, parallèlement, je participe aux démonstrations du Cadre noir dans les reprises, le pas de trois, les longues rênes sur le plat... Je fais plein de choses sauf les sauts d'école (pas de filles dans cette branche). »

Cheval Pratique: Pourquoi avoir quitté les barres pour verser dans le dressage?

Pauline Van Landeghem: J'ai lâché le CSO quand j'ai eu mes enfants, surtout pour une question de temps; si l'on n'est pas tous les week-ends en concours, on n'est pas forcément très performant. J'ai trouvé que dressage et Cadre noir allaient bien ensemble, les deux se mariaient bien; et j'étais moins souvent partie de la maison.

C. P.: Encore « bleue » sur le Grand National?

P. V. L.: J'ai tourné en Pro 2 en 2012, en 2013 le

cheval n'a fait que des galas, Pro 1 en 2014 et Pro Élite en 2015. C'est ma deuxième saison sur le GN, la première étant en 2012 où je faisais déjà équipe avec Fabien Godelle (mon coach et l'ancien cavalier de mon cheval *Liaison*). On va suivre l'ensemble des étapes du circuit sauf à Rosières-aux-Salines, on sera en gala avec le Cadre à Rouen.

C. P.: Que dire de la *Liaison* que vous entretenez avec votre hanovrien alezan?

P. V. L.: *Liaison*ENE-HN* (un *Londonderry*) a 16 ans, il a été dressé par Fabien qui le montait avant moi; il me l'a confié en 2010. Acheté en Allemagne, il n'était pas à la base destiné au Cadre noir mais à la compétition. Il est bourré de qualités mais très émotif; il a horreur de se retrouver tout seul en piste, ce qui est un peu embêtant en concours. Il rentre dans sa coquille et peut me faire un demi-tour s'il a peur de quelque chose... Aussi, je le travaille beaucoup sur le mental: beaucoup de sorties solitaires en extérieur en variant les environnements (on a la chance d'avoir ici 50 km de pistes à disposition) pour qu'il soit mieux dans sa tête, plus cool, et qu'il me fasse le plus confiance possible face à une inquiétude quelconque.

C. P.: Ses points forts en reprise?

P. V. L.: Sa souplesse, les changements de pied (il y gagne beaucoup de points), sa fluidité dans les mouvements et les enchaînements (un autre atout payant). À l'inverse, il n'est pas toujours aussi rassemblé que ce que j'aimerais au passage et au piaffer mais, comme il est très régulier, il prend quand même des points.

C. P.: La suite de votre parcours?

P. V. L.: Je prépare la relève avec trois jeunes chevaux auxquels je crois beaucoup et que je vais sortir en 4, 5 et 6 ans. Outre suivre le Grand National, je ferai aussi le CDI de Saumur. J'étais 7^e l'an dernier au championnat de France, mon objectif cette année est de faire mieux, de gratter quelques places, et de dépasser les 70 % en Grand Prix. ■

Éliane Feuillera

Dressage

PODIUM PROVISoire (APRÈS LE MANS, 1^{RE} ÉTAPE)



1^{ex}- *Team* Cadre noir de Saumur-Naf (Pauline Van Landeghem/Fabien Godelle), 12 pts

1^{ex}- *Team* Côté Paddock-François Tanguy (Claire Gosselin/Pauline Leclercq), 12 pts

1^{ex}- *Team* Aliments pour chevaux Morel (Hélène et Isabelle Legallais), 12 pts

1^{ex}- *Team* Kusmi Tea-Meyer Selles (Perrine Carlier/Odile van Doorn), 12 pts

PROCHAINE ÉTAPE

• 10 juin, Rosières-aux-Salines (54)

CSO

Alexandra Francart, sur *Quelstar du Vic*Bihl*, remporte la première étape de la saison à Auvers (50) devant Reynald Angot/*Symphonie des Biches* et Pomme Cilote/*Qomédie Libellule*.

PODIUM PROVISoire (APRÈS AUVERS, 1^{RE} ÉTAPE)

1^{ex}- *Team* CWD Sport 2 (Alexandra Francart/Ludovic Gaudin/Manon Jobin*), 12 pts

1^{ex}- *Team* DK Prod Photographe (Pomme Cilote/Mélanie Cloarec), 12 pts

3^e ex- *Team* CWD Sport 4 (Reynald Angot/Ronan Lerat/Anne Phelouzat*), 11 pts

3^e ex- *Team* Euro Mat-Feraud Paris (Mathieu Billot/Julien Anquetin/Dimitri Jorand*), 11 pts

* En CSO, une Écurie peut rajouter en troisième cavalier un Junior ou un Jeune cavalier. Ces derniers ramènent des points bonus à l'Écurie s'ils sont sans-faute dans le Pro 1 Grand Prix 1,40 m du dimanche matin pour les Juniors et sans-faute dans la Pro Élite Grand Prix 1,50 m pour les Jeunes cavaliers.

PROCHAINE ÉTAPE

• 21-24 avril, Cluny (71)

CCE

PODIUM PROVISoire (APRÈS SAUMUR, 1^{RE} ÉTAPE)

1- *Team* Theault-Maximat (Nicolas Touzaint/Thomas Carlile), 14 pts

2- *Team* Antarès-Horsealot (Karim Florent Laghouag/Gwendolen Fer), 13 pts

3- *Team* Merial-Sofermi (Jean Teulère/Pascal Leroy), 12 pts

PROCHAINE ÉTAPE

• 22-24 avril, Pompadour (19)



Incroyable dénouement pour les cavaliers Français de concours complet engagés dans le CIC*** de Cha

CIC*** de ChatsworthCocorico pour les tricolores !

Incroyable dénouement pour les cavaliers Français de concours complet engagés dans le CIC*** de Chatsworth (G. B.). Placés en embuscade à l'issue du dressage aux 4 e, 6 e, 8 e et 9 e places, ils s'octroient finalement les trois marches du podium. En effet, Astier Nicolas (Piaf de B'Neville) s'impose devant l'écuyer du Cadre Noir Thibaut Vallette (Qing du Briot) et Karim Florent Laghouag (Entebbe de Hus). Mathieu Lemoine est 5 e

avec « Bart L », Cédric Lyard, 12 e avec Cadeau du Roi et Nicolas Touzaint, 14 e avec « Crocket 30 ». Dans le CIC*, les deux premières marches du podium sont également tricolores avec Arnaud Boiteau (Quoriano) et Thibault Fournier (Siniani de Lathus) qui font partie des trois couples sans faute au concours hippique. ■



Cocorico avec Didier Dhennin et Mathieu Lemoine

Complet international de Saumur. Thomas Carlille, deuxième de l'épreuve trois étoiles, qualifie un 2echeval pour Rio. Victoires tricolores sur les concours une et deux étoiles.

Les trois épreuves internationales qui viennent de se courir à Verrie-Saumur reflètent la bonne santé des gars de Thierry Touzaint. Le professeur vétérinaire Olivier Geffroy constatait : « **Les chevaux du CCI 1 étoile semblaient éprouvés de leur cross tandis que les chevaux du 3 étoiles étaient en bonne forme, malgré un cross beaucoup plus long et plus éprouvant.** »

L'Australien Christopher Burton a dominé de bout en bout le CCI***. Aucun des 57 couples n'a bouclé le tour du cross dans les 10 minutes imposées. Pierre Michelet, concepteur de ce parcours, sera aussi le chef de piste à Rio. Il justifiait : « **Si Burton et Townend n'avaient pas pris l'option lente en fin de parcours, dans la Sablière, ils étaient dans le maxi.** »

Thierry Touzaint : « On parle beaucoup de nous »
 Hier, pour le CSO, il y avait seulement 40 survivants. Manquait à l'appel *Sirocco du Gers* qui s'est fait un mauvais coup sur le canon gauche, probablement pendant le cross, et qui a bien mérité une semaine de repos pour se remettre sur pattes. Mais avec son 2 e prix

dans ce CCI***, l'étalon *Upsilon* obtient sa qualification pour Rio, sous la coupe de Thomas Carlille. Déjà qualifié avec *Sirocco*, le cavalier du Lion d'Angers double ainsi ses chances d'aller découvrir le Brésil.

Sur le sujet de sa probable sélection, Thierry Touzaint reste muet :

« **Nous ne sommes pas là pour faire un concours de pronostics, glisse le sélectionneur français. Je ne veux pas faire rêver certains pour les voir déçus ensuite.**

Aujourd'hui, nos chevaux sont assez sûrs au cross. Cela nous donne des exigences plus hautes dans la préparation. Il faut travailler mieux, travailler plus. Nous sommes dans une bonne mouvance et à l'étranger, on parle beaucoup de nous. Tant mieux ! »

Le Cadre Noir tire aussi son épingle du jeu avec la victoire de l'écuyer Didier Dhennin dans le CIC** et les deux médailles de bronze d'Arnaud Boiteau. Tous ces cavaliers mettront cap, à partir de jeudi, sur le Lion d'Angers pour le Grand National. Résultats.

CIC*** : 1. Christopher Burton (AUST) *Santano II* ; 2. Thomas Carlille (Lion d'Angers) *Upsilon* ;

3. Arnaud Boiteau (IFCE-Saumur) *Sultan de la Mott e* ; 4. Maxime Livio (Genes) *Opium de Verrières*
CIC** : 1. Didier Dhennin (IFCE-Saumur) *Rien qu'Un Crack* ; 2. Lara de Liedekerke (BEL) *Averouge des Quatre Chênes* ; 3. Arnaud Boiteau (IFCE-Saumur)

Uero du Village ; 4. Karim Laghouag (La Ferté Bernard) *Victoryhope Treille ...* 7. Axel Coutte (Le Lude) *Uno de la Ferme* ; 10. Maxime Livio (Genes) *Vegas des Boursons* ; 11. Nicolas Touzaint (La Poissardière) *Ventura de la Chaule*.

CIC* : 1. Mathieu Lemoine (Sandillon) *Volnay de la Triballe* ; 2. Nicolas Touzaint (a Poissardière) *Caretinhus* . 3. Astié Nicolas (Dreux) *Vinci de la Vigne* ; 4. Alexis Bonnard (Rambouillet) *Indiego de Lauzelle* ; Félix Vogg (SUI) Colero

■



Podium britannique pour Vanlandeghem

CCIO*** d'Houghton. Le Saumurois a porté haut les couleurs du Cadre Noir, de l'autre côté de la Manche.

Une solide délégation française, conduite par Michel Asseray, avait traversé la Manche au soir du CCI de Saumur, pour participer à l'international d'Houghton, en Grande Bretagne.

Dans le 3 étoiles, on retrouvait Pierre Touzaint, Astié Nicolas, Denis Mesples, et l'écuyer du Cadre Noir Matthieu Vanlandeghem.

Geoffroy Soulez, instructeur au Haras de Jardy, montait trois chevaux et régis Prud'Hon doublait ses chances, mais abandonnait sur le cross, tout comme l'Anglaise Gemma Tattersall qui était en tête au dressage, et Elisabeth

Halliday-Sharp (3^e prix). Matthieu Vanlandeghem était 6^e à la sortie du rectangle (40, 4 points).

Son sans-faute sur le cross et au CSO le propulsait sur la deuxième marche d'un podium sur lequel Nicola Wilson s'installait au première et troisième places.

Les résultats. CCIO* (99 partants) :** 1. Nicola Wilson (GBR)

One two Many ; 2. Matthieu Vanlandeghem (IFCE-Saumur)

Trouble Fête ... 18. Geoffroy Soulez (Jardy) *Qokoriko* ; 20. Didier Dhennin (IFCE-Saumur)

Troubadour Camphoux ; 22. Geoffroy Soulez (Jardy) *Madiran du Liot* . 76. Pierre Touzaint (La Poissardière) *Scapin du Briot*.

Coupe des Nations : 1. Allemagne ; 2. Australie ; 3. France. ■